

Les fonctionnaires genevois débraient contre les mesures d'économie

MOBILISATION Une partie du personnel de l'Etat a fait grève hier après-midi, dénonçant le projet du budget 2026. Largement déficitaire, il prévoit notamment un gel de l'annuité, objet de nombreux affrontements par le passé

THÉO ALLEGREZZA

Service d'accueil minimum dans les écoles et les cycles d'orientation, système de permanences aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et perturbations diverses sur le réseau des transports publics: le canton du bout du lac a tourné au ralenti hier après-midi. La fonction publique était appelée à se mettre en grève afin de protester contre les mesures d'économies prévues dans le projet de budget 2026, qui accuse malgré tout un déficit de 750 millions de francs, le plus lourd depuis le début du siècle.

Répondant à l'appel du cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, plus d'un millier de personnes se sont rassemblées au parc des Chaumettes, face aux HUG, avant de défiler dans les rues de la cité, l'ampleur du cortège allant crescendo. Elles réclament le maintien de l'annuité, suspendue par le Conseil d'Etat jusqu'en 2029, ainsi qu'une indexation des salaires à 2,5% pour faire face à l'inflation, pourtant stabilisée à un faible niveau, et à la hausse des primes maladie (importante, elle). «On en a marre de servir de variable d'ajustement», a tempêté Geneviève Preti, présidente du cartel intersyndical, sous les applaudissements de la foule.

Pour les 44000 collaborateurs de l'Etat (en incluant les établissements publics autonomes comme les HUG ou l'Université de Genève), l'octroi de l'annuité pèse davantage si l'on vient d'être engagé ou si l'on figure en bas de l'échelle salariale. Par exemple, pour la classe la plus basse (54200 francs brut par an), l'annuité représente 602 francs supplémentaires par an dès la deuxième année, monte à 1595 francs de plus à partir de la quatrième, avant de redescendre à 602 francs après douze ans de travail. «L'Etat va dire qu'il nous l'a presque toujours accordée ces dernières années. C'est vrai, mais cela ne s'est pas fait sans devoir combattre», s'offusque Geneviève Preti.

Une «solution de facilité»

Par le passé, cette bataille politique a même empiété sur le terrain juridique. En 2016, le Conseil d'Etat décide ne pas octroyer l'annuité, mais une enseignante porte l'affaire devant la justice, qui lui donne raison, au motif que cette prérogative relève du parlement. L'Etat a été contraint de verser rétrospectivement 150 millions de francs. En 2024, la loi a été modifiée à l'initiative du PLR et la compétence transférée au gouvernement. «C'est au Conseil d'Etat d'assumer ses choix», souligne la PLR Natacha Buffet-Desfayes, qui ajoute aussitôt: «Ou, plutôt, ses non-choix.»

Pour la députée, une telle mesure relève de «la solution de facilité». Un avis que n'est pas loin de partager l'UDC Michael Andersen. «En période de vaches maigres, tout le monde doit participer à l'effort,

mais l'Etat doit commencer par se réformer lui-même», fait valoir le député. Pour 2026, la suspension de l'annuité représente une économie de 60 millions de francs. Une goutte d'eau dans un océan de charges (11,2 milliards de francs au total), mais dont une part grandissante représente des charges «contraintes» et «mécaniques», principalement dans le domaine social.

Plusieurs amendements en vue

Face à cet horizon budgétaire qui s'assombrit, la droite parlementaire remet en question «l'automatичité» de certaines dépenses. Natacha Buffet-Desfayes souhaite connaître le détail des prestations circonstancielles de l'aide sociale, qui permettent par exemple d'obtenir des remboursements, comme lors de l'achat de lunettes. Elle insiste également sur l'absolue nécessité de diminuer le nombre de jeunes à l'aide sociale. Michael Andersen, lui, suggère de revoir les conditions d'attribution des subsides maladie ou des allocations logement. «Un étudiant dont les parents sont riches en a-t-il besoin?» interroge-t-il. L'UDC propose également que la CPEG, la caisse de prévoyance de l'Etat, passe du régime de primauté des prestations à celui de primauté des cotisations.

Le Conseil d'Etat est attendu mercredi par la Commission des finances du Grand Conseil afin de présenter une version amendée de son projet de budget. Il devrait formuler plusieurs mesures d'économies, tout en enjoignant aux députés d'avancer les leurs. ■